

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE
CANTON DE SABLE SUR SARTHE
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

DELIBERATION N°18112025-09
Séance du 18 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry à partir de la délibération 18112025-02 - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile à partir de la délibération 18112025-02.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

Objet : DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2026

Comme pour l'année 2025, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2026, le dispositif argent de poches sur les périodes des vacances d'hiver (février/mars), de printemps (avril/mai) et d'automne (octobre/novembre) en fonction des disponibilités de M. GAUDIN Guillaume et en accord avec lui. Cela permettra d'identifier et d'organiser les tâches annuellement pour ce dispositif. Le dispositif prévoit une indemnisation de 15€/jour par jeune.

Le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire le dispositif « argent de poche » sur les 3 sessions 2026 avec une indemnisation de 15€/jour/jeune.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,

